

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche : position de l'Université de Limoges.

L'Université de Limoges, membre de l'Alliance des Universités de Recherche Et de Formation (AUREF), partage la position prise par cette dernière sur la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche, en partageant ses ambitions pour l'enseignement supérieur et la recherche français, mais aussi ses doutes quant à certains points qui restent aujourd'hui encore à préciser.

#### Ci-dessous le communiqué de presse de l'AUREF :

#### « Communiqué POUR UNE LOI DE PROGRAMMATION AMBITIEUSE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'AUREF approuve la volonté d'élaborer une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche et plus largement pour l'ensemble de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle soutient la volonté de renforcer sensiblement les moyens alloués à l'ESRI dans les prochaines années.

Telles sont les conditions d'une ambition forte et renouvelée pour l'Université française et son avenir.

Pour autant, l'AUREF regrette :

- la méthode employée pour la rédaction de cette loi, qui n'a pas autorisé le débat et n'a pas associé les acteurs de l'ESRI à l'évolution du projet ;
- le périmètre de la loi : une loi sur l'ESRI est attendue, ne dissociant pas la recherche des autres missions, imbriquées et complémentaires, de l'Université ;
- la manière dont la loi envisage le renforcement du financement de la seule recherche : les besoins en moyens récurrents, notamment liés aux effectifs étudiants, sont tels qu'ils ne permettent pas d'envisager de faire de l'ANR le principal vecteur du refinancement des universités. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de cette loi, l'AUREF affirme son attachement :
- au statut national de l'enseignant-chercheur, à l'évaluation par les pairs ainsi qu'à une amélioration de la reconnaissance et du financement du doctorat, dans l'ensemble des domaines disciplinaires ;
- à l'augmentation du nombre de postes de titulaires, enseignants-chercheurs et BIATSS, pour atteindre un niveau d'emploi en cohérence avec l'ampleur et la nécessaire continuité des missions de l'Université ;
- au financement pérenne des activités de formation et de recherche, indépendamment des financements extrabudgétaires ;
- à une répartition cohérente des moyens permettant un développement équilibré des établissements sur l'ensemble du territoire ;
- à un modèle de l'ESRI reposant sur la coopération et le travail en réseau plutôt que sur la mise en concurrence des enseignants-chercheurs, des équipes et des établissements.

L'AUREF attend également des précisions sur des points qui restent aujourd'hui confus et sur lesquels l'absence d'information stabilisée provoque de vives inquiétudes : les évolutions

évoquées pour le CNU, la question de l'évaluation et son lien avec la répartition des moyens, le soutien apporté au doctorat et aux SHS, la partition UMR-UR, etc.

Enfin, l'AUREF souhaite que soient mis en place des espaces de réflexion collective et de débats permettant une clarification des objectifs de la loi et de ses ambitions ainsi que l'association de l'ensemble des acteurs à la préparation de ce texte d'une grande importance pour l'avenir de l'ESRI.

AUREF, à Rennes, le 31 janvier 2020 »